



R-2021-02-25
N° de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du
1^{er} mars 2021

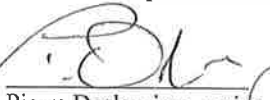
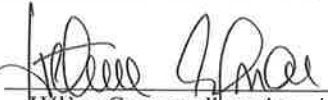
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyée par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

 Pierre Deslauriers, maire  Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 1^{er} mars 2021 par voie audiovisuelle.

QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Marc Guay, conseiller siège numéro 1
Monsieur Michel Roberge, conseiller siège numéro 2
Madame Linda Tremblay, conseillère siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Boulianne, conseiller numéro 5
Monsieur Éric Tremblay, conseiller siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie audiovisuelle, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Adoption de la procédure de huis clos par voie audiovisuelle
 - 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021
 - 2.4 Vente pour défaut de paiement de taxes 2021
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 598 700 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2021
 - 3.2 Adjudication pour accepter l'offre pour un emprunt par billets au montant de 598 700 \$
 - 3.3 Dépôt de projet Programme de soutien aux municipalités
 - 3.4 Dépôt de projet Programme d'aide financière pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC Fjord-du-Saguenay
 - 3.5 Achat d'un véhicule électrique
 - 3.6 Dépôt de projet dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales 2021
 - 3.7 Appui au projet de la ZEC Brébeuf dans le cadre du Programme de Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 2020-2021
 - 3.8 Rapport d'activités 2020 du service de sécurité incendie
 - 3.9 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
 - 3.10 Autorisation pour aller en appel d'offres public pour la réfection du Chemin du Lac Brébeuf
 - 3.11 Autorisation pour aller en appel d'offres pour la réalisation d'un plan d'aménagement - PMVD
 - 3.12 Autorisation pour aller en appel d'offres public pour le déneigement des sentiers privés
 - 3.13 Demande de certificat d'autorisation pour le développement de la rue Simard phase 1
 - 3.14 Autorisation pour aller en appel d'offres public pour le développement de la rue Simard
 - 3.15 Appui pour la campagne Vers des collectivités durables
 - 3.16 Demande de branchement du 518 rue Principale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.17 Programme d'aide financière à Initiative canadienne pour des collectivités en santé

4. URBANISME

4.1 Rapport des permis de construction

4.2 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2021

4.3 Démission d'un membre du Comité de consultatif d'urbanisme

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 Demande de soutien financier pour la Maison ISA

5.2 Demande de soutien financier pour la Marche du rein 2021

6. INVITATION

7. RAPPORT DES COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. CORRESPONDANCE

9.1 Lettre de monsieur Marc Guay

9.2 Lettre de monsieur Roger Saint-Hilaire

9.3 Lettre de la ministre déléguée à l'Éducation

10. LISTE DES COMPTES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE HUIS CLOS PAR VOIE AUDIOVISUELLE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 2021-008 du 20 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie audiovisuelle. »

2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

2.4 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, à transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes, et ce, en vue de procéder à leur vente qui aura lieu le 10 juin 2021 à Saint-Honoré.

R-2021-03-26

R-2021-03-27

R-2021-03-28

R-2021-03-29

Formules d'Affaires CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Les propriétaires en défaut peuvent payer leurs arrérages à la municipalité d'ici le 18 mars 2021, date limite pour remettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay la liste des propriétés en défaut, et ce, afin de retirer leur propriété de ladite liste.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 598 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 MARS 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis souhaite emprunter par billets pour un montant total de 598 700 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
245-2010	528 400 \$
246-2010	70 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéros 245-2010, 246-2010, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	53 200 \$	
2023.	54 100 \$	
2024.	54 900 \$	
2025.	55 900 \$	
2026.	56 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	323 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 245-2010 et 246-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

3.2 ADJUDICATION POUR ACCEPTER L'OFFRE POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 598 700 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Date d'ouverture :	1 ^{er} mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 mars 2021
Montant :	598 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 mars 2021, au montant de 598 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19)* ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 200 \$	0,50000 %	2022
54 100 \$	0,65000 %	2023
54 900 \$	0,95000 %	2024
55 900 \$	1,25000 %	2025
380 600 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,59200

Coût réel : 1,73794 %

2 - CD LA BAIE-BAS-SAGUENAY

53 200 \$	1,77000 %	2022
54 100 \$	1,77000 %	2023
54 900 \$	1,77000 %	2024
55 900 \$	1,77000 %	2025
380 600 \$	1,77000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,77000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

53 200 \$	1,81000 %	2022
54 100 \$	1,81000 %	2023
54 900 \$	1,81000 %	2024
55 900 \$	1,81000 %	2025
380 600 \$	1,81000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,81000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présent;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis accepte l'offre qui lui est faite par FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2021 au montant de 598 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 245-2010 et 246-2010. Ces billets sont émis au prix de 98,59200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

3.3 DÉPÔT DE PROJET PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis appuie le dépôt d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité volet 2. De plus, le conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.4 DÉPÔT DE PROJET PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC FJORD-DU-SAGUENAY

Projet : Achat d'un véhicule électrique

Considérant que le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet Achat d'un véhicule électrique du Programme d'aide financière pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC Fjord-du-Saguenay.

Et qu'il autorise la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.5 ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Considérant que la municipalité est éligible à une subvention de 40 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide financière pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC Fjord-du-Saguenay;

Considérant que la municipalité est allée en appel sur invitation pour l'achat d'un véhicule électrique;

Voici le résultat des soumissions reçues :

Entreprise	Prix camion	Rang
Paul Albert Chevrolet Oldsmobile	38 154,68 \$	1
Arnold Chevrolet	38 467,41 \$	2

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de Paul Albert Chevrolet Oldsmobile;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat d'achat pour un véhicule électrique Bolt 2021 et que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, et le maire, monsieur Pierre Deslauriers, à signer tous les documents afférents dans le cadre de cette transaction. Le montant de l'achat sera pris à même la subvention de la MRC Fjord-du-Saguenay.

3.6 DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES 2021

Projet : Sentier de vélo montagne

Promoteur : Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Coût du projet : 30 000 \$

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis : 10 000 \$

MRC Fjord-du-Saguenay : 20 000 \$

Considérant que le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet;



N° de résolution
ou annotation

R-2021-03-36

R-2021-03-37

R-2021-03-38

Formules d'Affaires CCL (418) 686-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MIP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet Sentier vélo de montagne dans le cadre du Programme de Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales 2021 de la MRC Fjord-du-Saguenay.

Et qu'il autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.7 APPUI AU PROJET DE LA ZEC BRÉBEUF DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE 2020-2021

Considérant que le conseil municipal est favorable à l'appui du projet Travaux de réfection bâtiments d'accueil Saint-Félix-d'Otis – Phase II;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents de d'appuyer la demande de la ZEC Brébeuf concernant la réfection des bâtiments d'accueil.

3.8 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport annuel d'activités 2020 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

3.9 APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Attendu que le confinement à domicile et les difficultés inédites que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que le fait d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

Et de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

N° de résolution
ou annotation

R-2021-03-40

**3.10 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR
LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-BRÉBEUF**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon à aller en appel d'offres public pour la réfection du Chemin du Lac Brébeuf.

R-2021-03-41

**3.11 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA
RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT - PMVD**

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à aller en appel d'offres pour la réalisation d'un plan d'aménagement.

R-2021-03-42

**3.12 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR
LE DÉNEIGEMENT DES SENTIERS PRIVÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à aller en appel d'offres public pour le déneigement des sentiers privés.

**3.13 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE LA RUE SIMARD PHASE 1**

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement de la rue Simard est assujéti aux exigences et aux dispositions prévues au règlement de zonage numéro 268-2015 et au règlement de lotissement numéro 270-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;
CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis doit obtenir un certificat d'autorisation délivré par ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le prolongement de la rue Simard phase #1;
CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux relatifs au prolongement de la rue Simard phase #1 est conforme aux exigences et dispositions municipales prévues en cette matière et satisfait en tout point aux règles de l'art selon le cabinet Norda Stello, ingénieur au dossier;

CONSIDÉRANT que le cabinet Norda Stelo, doit soumettre, pour approbation, au nom de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), les plans et devis relatifs aux travaux de construction concernant le prolongement de la rue Simard phase #1;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis autorise le cabinet Norda Stelo à soumettre, pour approbation, au nom de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), les plans et devis relatifs aux travaux de construction concernant le prolongement de la rue Simard phase #1.

R-2021-03-43

Et qu'il autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

**3.14 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE SIMARD**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à aller en appel d'offres public pour le développement de la rue Simard.

R-2021-03-44

**3.15 APPUI POUR LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS
DURABLES**

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu qu'au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicule électriques;
Attendu que pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;
Attendu que les bureaux de postes, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services;
Attendu que le Syndicat des travailleurs des postes, grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins;
Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis appuie la campagne Vers des collectivités durables.

R-2021-03-45

3.16 DEMANDE DE BRANCHEMENT DU 518 RUE PRINCIPALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Hélène Boies à raccorder son fonds de terre du 518 rue Principale portant le matricule 9548-49-8014 aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipal à ses frais. Il lui sera interdit de raccorder les eaux fluviales au réseau d'égout de la municipalité. La municipalité ne se tient aucunement responsable de tout défaut et de toute erreur dans les travaux de raccordement au réseau d'égout et d'aqueduc municipal.

Considérant que ce branchement implique des travaux et la mise en place de conduites traversant l'emprise de la route régionale 170, la demanderesse aura la responsabilité d'obtenir toutes les autorisations du MTQ, en conformité avec les exigences et règles de ce ministère. La municipalité n'est aucunement responsable des conduites (incluant notamment leur mauvais fonctionnement ou gel) entre la résidence de la demanderesse et le raccordement aux réseaux municipaux : ces conduites relèvent de la seule responsabilité de la demanderesse et/ou, dans le cas des conduites dans l'emprise de la route régionale 170, du MTQ. Les travaux devront être exécutés sous la surveillance de monsieur Carl Brisson, opérateur des eaux usées et de l'aqueduc de la municipalité, et la propriétaire devra de plus acquitter des frais de raccordement de 800,00 \$ ainsi que la taxe d'aqueduc et d'égout annuelle. Cependant, la surveillance des travaux dans l'emprise de la route régionale 170 doit relever du MTQ.

R-2021-03-46

3.17 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis autorise la présentation du projet Aménagement d'un espace public extérieur au gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière à Initiative canadienne pour des collectivités en santé.

Que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis désigne madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de février 2021, 6 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 406 000,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Agrandissement résidentiel	30 000,00 \$	30,00 \$
1	Installation septique	12 000,00 \$	525,00 \$
1	Nouvelle construction résidentielle	200 000,00 \$	70,00 \$
1	Ouvrage de captage d'eau	2 000,00 \$	525,00 \$
2	Transformation résidentielle	162 000,00 \$	175,00 \$
6	TOTAL	406 000,00 \$	1 325,00 \$

4.2 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 FÉVRIER 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, dépose au conseil le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2021 dans



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

lequel étaient étudiées six (6) dérogations mineures.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU MATRICULE 9551-48-4829

La dérogation mineure demandée vise la hauteur du toit d'un bâtiment principal. Elle permettrait la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 12,21 mètres alors que la hauteur maximale prévue dans cette zone est de 10,00 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure du matricule 9551-48-4829, immeuble situé au 600, Sentier Waltzing.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU MATRICULE 9150-18-8715

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure du matricule 9150-18-8715, immeuble situé au 600, Sentier Brassard.

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'un conteneur maritime comme bâtiment complémentaire dans la cour avant de la propriété.

Cette demande est conditionnelle à ce que le conteneur :

- soit installé hors sol;
- possède un toit à deux pentes;
- possède un revêtement agencé au bâtiment principal.

De plus, les travaux devront être terminés au plus tard le 31 octobre 2021.

La décision quant à l'acceptation finale de cette demande de dérogation mineure sera prise lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 suite à la publication d'un avis public invitant les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU MATRICULE 0052-02-1952

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure du matricule 0052-02-1952, immeuble situé au Chemin du Lac-à-la-Croix.

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'un bâtiment complémentaire de forme demi-cylindrique en toile qui aura la fonction de garage.

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire installe une haie ou une rangée d'arbres d'une hauteur minimum de 5 pieds et que les travaux soient terminés au plus tard le 31 octobre 2021.

La décision quant à l'acceptation finale de cette demande de dérogation mineure sera prise lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 suite à la publication d'un avis public invitant les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 387 VIEUX CHEMIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 387 Vieux Chemin.

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'un bâtiment principal dont la façade a une variante excédant 10 degrés d'angle par rapport à la ligne de rue.

La décision quant à l'acceptation finale de cette demande de dérogation mineure sera prise lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 suite à la publication d'un avis public invitant les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 387 VIEUX CHEMIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 387 Vieux Chemin.

La dérogation mineure demandée concernait l'implantation d'un four à pain à 3,10 mètres au lieu de 10 mètres de la ligne avant.

4.3 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de monsieur Ghislain Ruest.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA MAISON ISA

Le conseil a décidé de ne pas participer à cette demande d'aide financière.

5.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA MARCHÉ DU REIN 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de verser un montant de 100 \$ pour la Marche du rein.

6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux n'ont pas eu de rencontre au cours des dernières semaines. Mais monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing nous mentionne qu'il serait le temps de mettre des balises sur les chemins afin de bien identifier les dos d'âne.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. CORRESPONDANCE

- 9.1 Lettre de monsieur Marc Guay
- 9.2 Lettre de monsieur Roger Saint-Hilaire
- 9.3 Lettre de la Ministre déléguée à l'Éducation

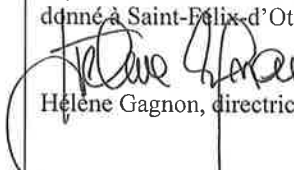
10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 430 441,38 \$.

CHÈQUE	FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
1834	Amec Construction	268 373,71 \$	Projet caserne
1835	Bilodeau Stéphane	1 527,19 \$	Remb. taxes payées en trop
1836	Blackburn & Blackburn	625,99 \$	Contrat copies
1837	Bonneau Antoine	500,00 \$	Remb. dépôt fosse septique
1838	Bouchard Réginald	48 780,06 \$	Contrat déneigement
1839	Bureautique FTI	20,13 \$	Assistance technique
1840	Chiasson & Thomas	4 225,33 \$	Honoraires professionnels
1841	Citam	143,88 \$	Frais communication
1842	Comité CDE Petit Saguenay	3 890,00 \$	Quote-part projet Agir 2021
1843	Déry télécom	168,97 \$	Accès réseau
1844	Englobe	3 605,79 \$	Projet caserne
1845	Entreprise Transport Bouchard	51,60 \$	Transport
1846	Fleuriste Fleuri-Ka	152,90 \$	Fleurs
1847	Fonds d'information sur le territoire	35,00 \$	Avis de mutation
1848	Geneq inc.	363,45 \$	Matériel
1849	Lettrage la Baie inc.	201,21 \$	Affiche
1850	Maîtres d'œuvre	1 606,96 \$	Projet caserne
1851	Marché St-Félix	52,20 \$	Matériel
1852	Ministre des Finances	79,33 \$	Bail
1853	Mont Édouard	1 000,00 \$	Cotisation
1854	MRC Fjord-Du-Saguenay	27 314,62 \$	Quote-part
1855	Napa pièces d'autos	21,76 \$	Pièces
1856	Pétroles RL	320,00 \$	Essence
1857	Potvin Bouchard	209,36 \$	Matériel
1858	Produits BCM	939,37 \$	Pastilles
1859	Produits sanitaires Lépine	316,57 \$	Chlore
1860	Régie incendie du Fjord	54 593,62 \$	Quote-part
1861	Robitaille équipement inc.	1 255,53 \$	Chaine
1862	Robin Potvin inc.	5 703,34 \$	Location + réparation
1863	Régie des matières résiduelles SLSJ	417,56 \$	Quote-part
1864	Sécur	693,02 \$	Contrat
1865	Services sanitaires Bonneau	666,86 \$	Location conteneur
1866	Société d'assurance automobile	2 486,07 \$	Immatriculations
1867	Société historique du Saguenay	100,00 \$	Abonnement
	Total des dépenses	430 441,38 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 1^{er} mars 2021.


Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

N° de résolution
R-2021-03-54

R-2021-03-54

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

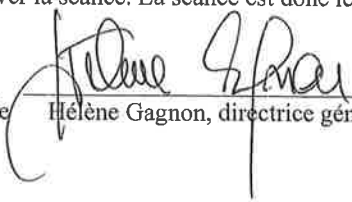
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par des citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire



Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.